

1617_039.jpg

Histoire de nostre temps.

39

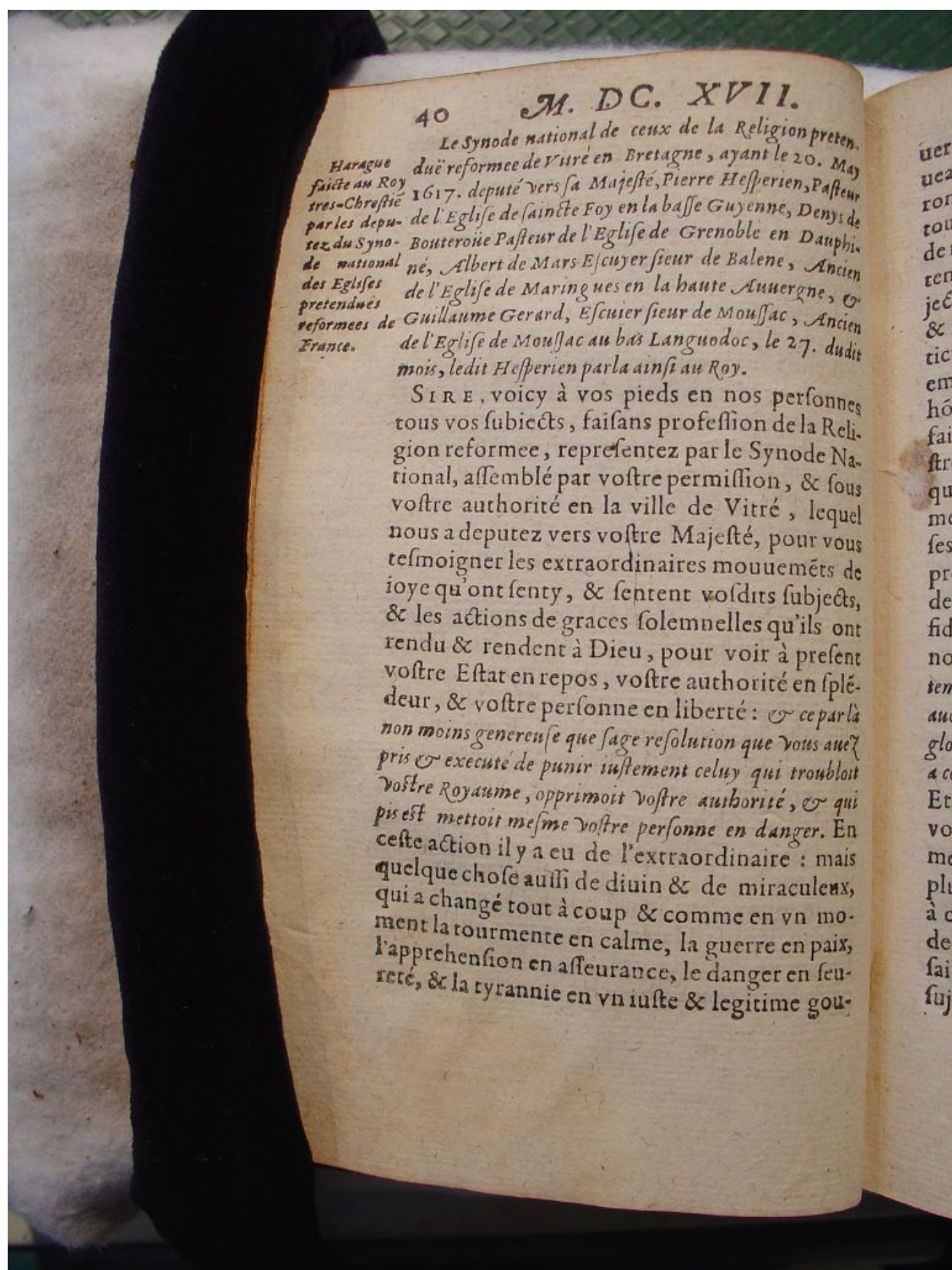
Trefue de disposer des deniers publics, avec profusion, de créer des Consuls & Escheuins de villes. Qu'il auoit promis d'introduire l'exercice de la Religion Romaine, dans le pays des Prouinces vnies: Et plusieurs autres choses, auxquelles, il fit depuis respôse dans vne grande Apologie; mais cela appartenât à l'an suiuant, nous la rapporterons en son lieu; avec ce que Messieurs les Etats Generaux & le Prince Maurice firent pour la cassation des leuees des soldats Attendants: La prison de Barnevelt & de quelques autres; & les procedures qui furent tenuës pour des-autorer les Magistrats de plusieurs villes qui estoïent Arminiens, & proscrire leurs Ministres. Et puis en l'an 1619. l'arrest, & execution à mort de Barnevelt, Voyons ce qui s'est passé en France depuis la mort du Marechal d'Ancre.

Toutes les Prouinces, les Gouverneurs, & les Compagnies souueraines, enuoyerët ou Deputer, ou lettres au Roy apres ceste mort: ce n'estoïent qu'actions de graces qu'on luy faisoit d'auoir osté le Chef qui troubloit le Royaume, & deliuré la France de sa Tirânie. Mesmes dans les discours qui s'imprimoiët on ne voïoit que des paralleles du Roy avec Salomon.

Ceux de la Religion pretenduë reformee qui tenoient leur Synode national à Vitré en Bretagne enuoyerent à Paris quatre Deputez qui firent au Roy la Harengue suiuite en luy presentant vne lettre portant en substance tout ce qu'ils luy dirent de bouche.

c iiij

1617_040.jpg



*Harague
faicte au Roy
tres-Chrestien
par les depu-
tez du Syno-
de national
des Eglises
pretendues
reformees de
France.*

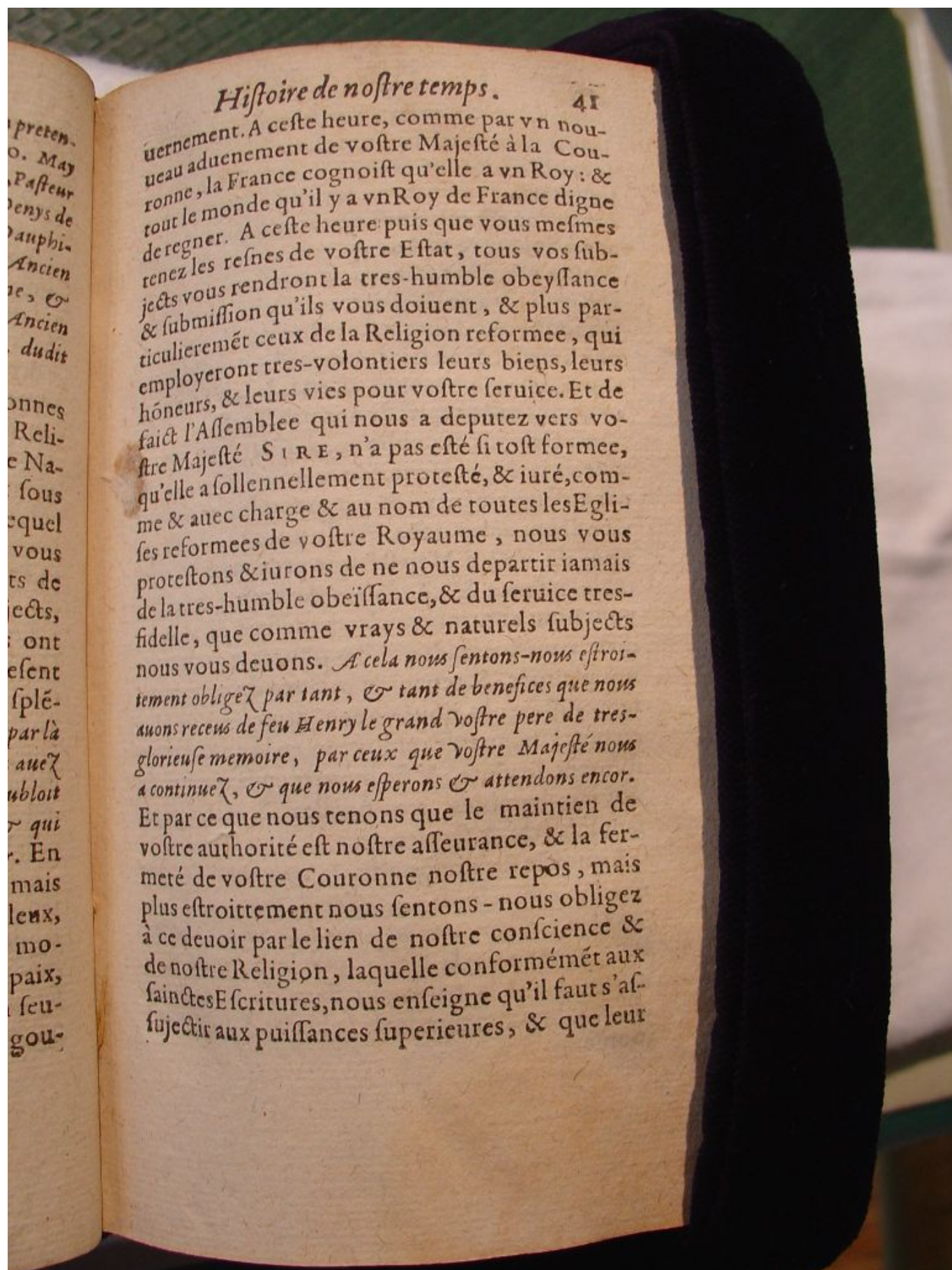
40

M. DC. XVII.

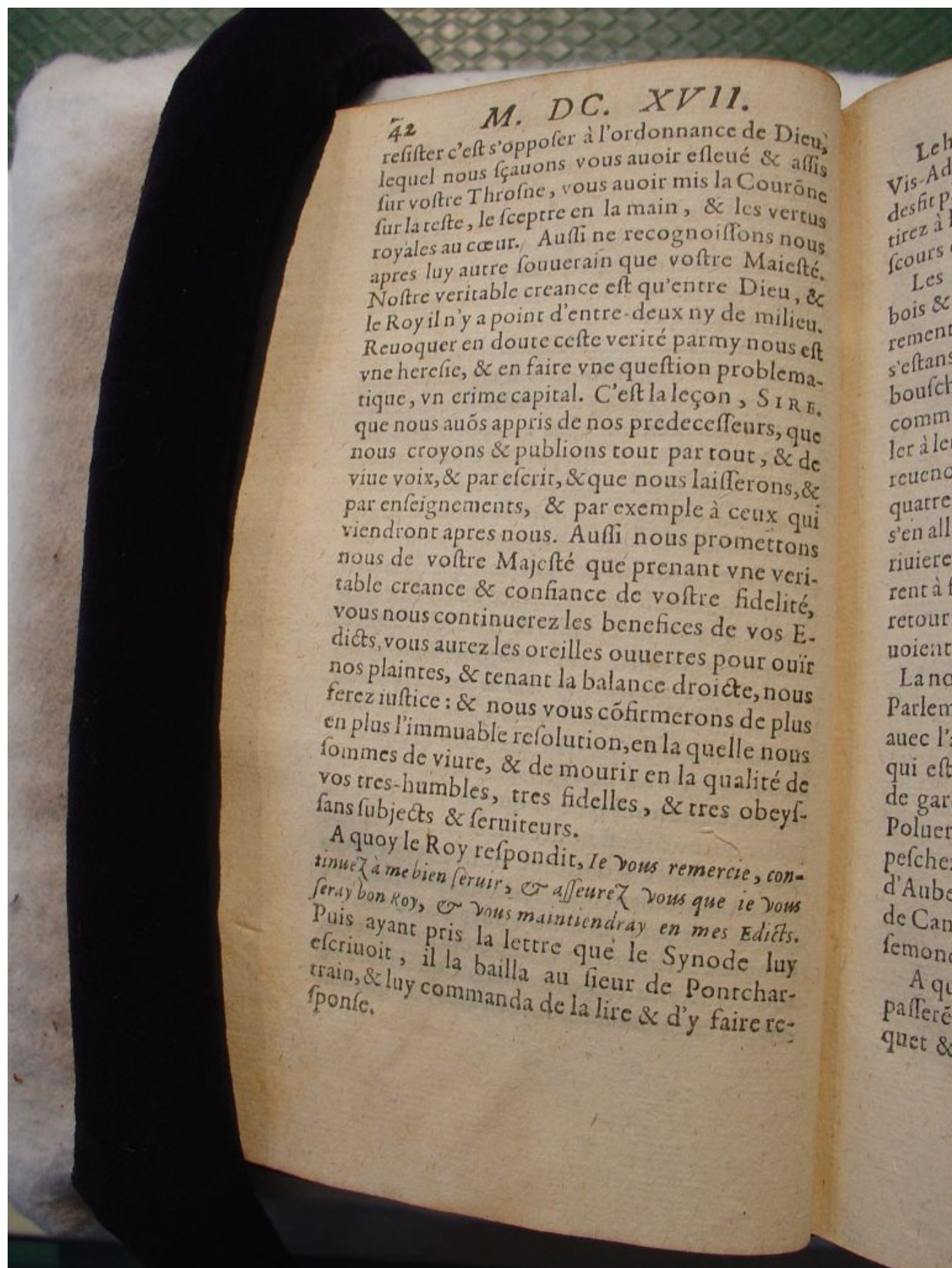
Le Synode national de ceux de la Religion preten-
due reformee de Vitre en Bretagne, ayant le 20. May
1617. député vers sa Majesté, Pierre Hesperien, Pasteur
de l'Eglise de sainte Foy en la basse Guyenne, Denys de
Bouteronne Pasteur de l'Eglise de Grenoble en Dauphi-
né, Albert de Mars Escuyer sieur de Balene, Ancien
de l'Eglise de Maringues en la haute Auvergne, &
Guillaume Gerard, Escuyer sieur de Moussac, Ancien
de l'Eglise de Moussac au bas Languedoc, le 27. dudit
mois, ledit Hesperien parla ainsi au Roy.

SIRE, voicy à vos pieds en nos personnes
tous vos subiects, faisans profession de la Reli-
gion reformee, representez par le Synode Na-
tional, assemblée par vostre permission, & sous
vostre autorité en la ville de Vitre, lequel
nous a deputez vers vostre Majesté, pour vous
tesmoigner les extraordinaires mouuemens de
ioye qu'ont senty, & sentent vosdits subiects,
& les actions de graces solempnelles qu'ils ont
rendu & rendent à Dieu, pour voir à present
vostre Estat en repos, vostre autorité en splé-
deur, & vostre personne en liberté: & ce par là
non moins genereuse que sage resolution que vous avez
pris & executé de punir iustement celuy qui troublait
vostre Royaume, opprimoit vostre autorité, & qui
pis est mettoit mesme vostre personne en danger. En
cette action il y a eu de l'extraordinaire: mais
quelque chose aussi de diuin & de miraculeux,
qui a changé tout à coup & comme en vn mo-
ment la tourmente en calme, la guerre en paix,
l'apprehension en assurance, le danger en seu-
reté, & la tyrannie en vn iuste & legitime gou-

1617_041.jpg



1617_042.jpg



1617_043.jpg

Histoire de nostre temps.

43

Le huitiesme de Juin le sieur de Barrault, Vis-Admiral en Guyenne, en vñ combat naual desfit plusieurs Pyrares de mer qui s'estoient retirez à l'emboucheure de la Sudre, voicy le discours qui en fut imprimé,

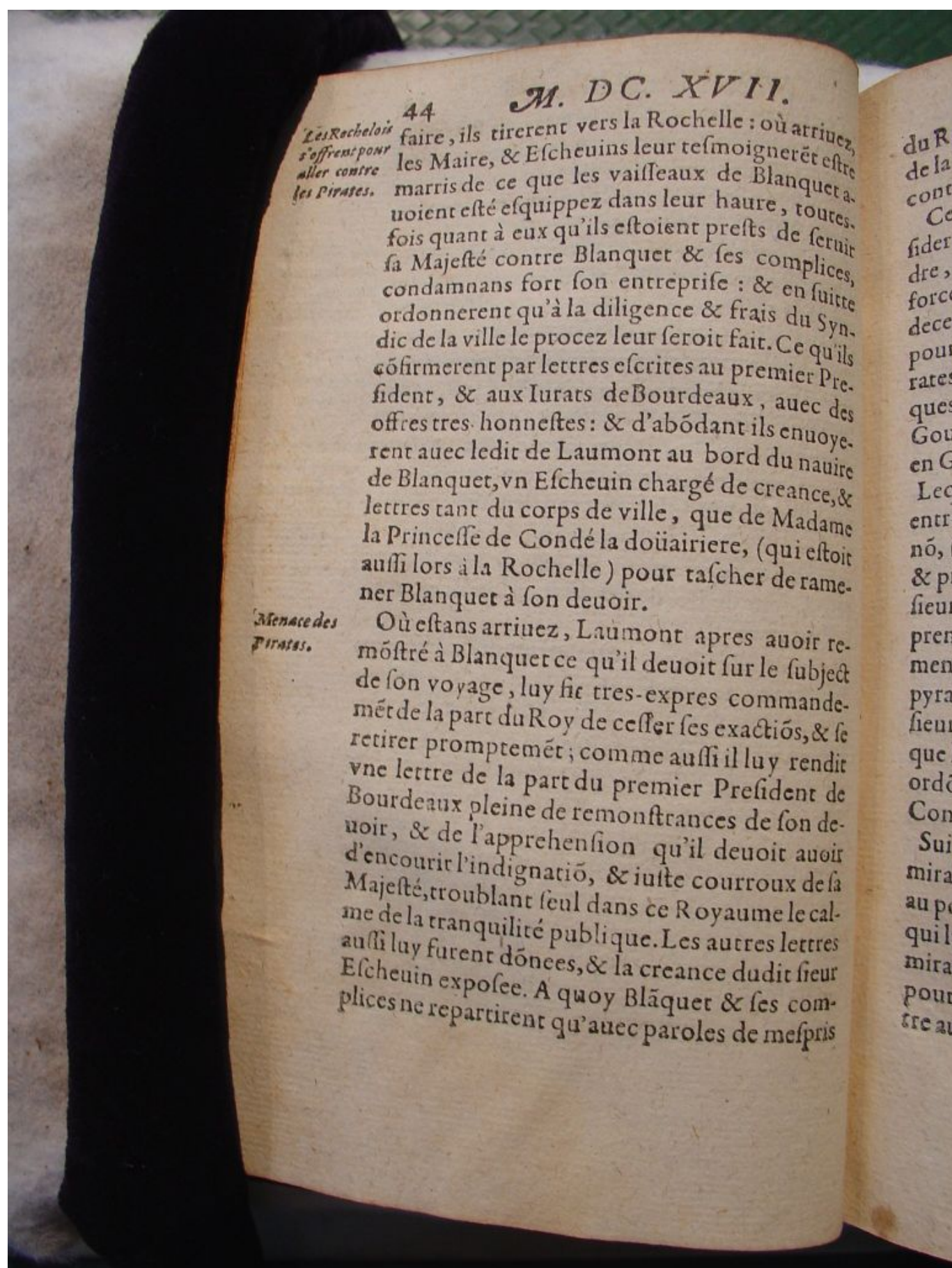
Les Capitaines Blanquet, Gaillard, Trelebois & Pontenille, Pirates, se retirans ordinairement ez Isles & aux environs de la Rochelle, s'estans resolus de se rendre maistres de l'emboucheure de la riuere de Gironde pour y incommoder la leuee des deniers Royaux, & voler à leur discretion les vaisseaux qui alloient & reuenoient de Bordeaux, ayans assemblé leurs quatre nauires avec quatre grands pataches s'en allerent mouiller l'ancre à l'entree de ladite riuere assez pres de Royan, où ils commencerent à faire la pyratique, & exiger des allans & retournans de Bordeaux tout ce qu'ils en pouuoient tirer.

La nouuelle de ces voleries estant portee au Parlement de Bordeaux par les Iurats, soudain avec l'aduis du sieur de Vic Conseiller d'Estat, qui estoit lors à Bordeaux, Laumont exempt de gardes Escossoisses avec deux Archers, & Poluier Bourgeois de Bourdeaux furent depeschez avec lettres de creance vers le Marquis d'Aubeterre Gouverneur de Blaye, & au sieur de Candeleu Gouverneur de Royan, pour les semondre à seruir le Roy contre lesdits Pirates.

A quoy les ayants trouuez bien disposez, ils passerēt outre pour tascher de parler avec Blanquet & ses compagnons. Ce que n'ayans peu

*Du Combat
naual entre le
sieur de Ba-
rault Vis Ad-
miral de
Guyenne, &
les Pirates
Blanquet
Gaillard, &
autres qui te-
noient l'em-
boucheure de
la riuere de
Gironde.*

1617_044.jpg



1617_045.jpg

Histoire de nostre temps.

45

du Roy, de la Iustice, & des Maires & Escheuins de la Rochelle, v sans aussi de grandes menasses contre la ville de Bourdeaux.

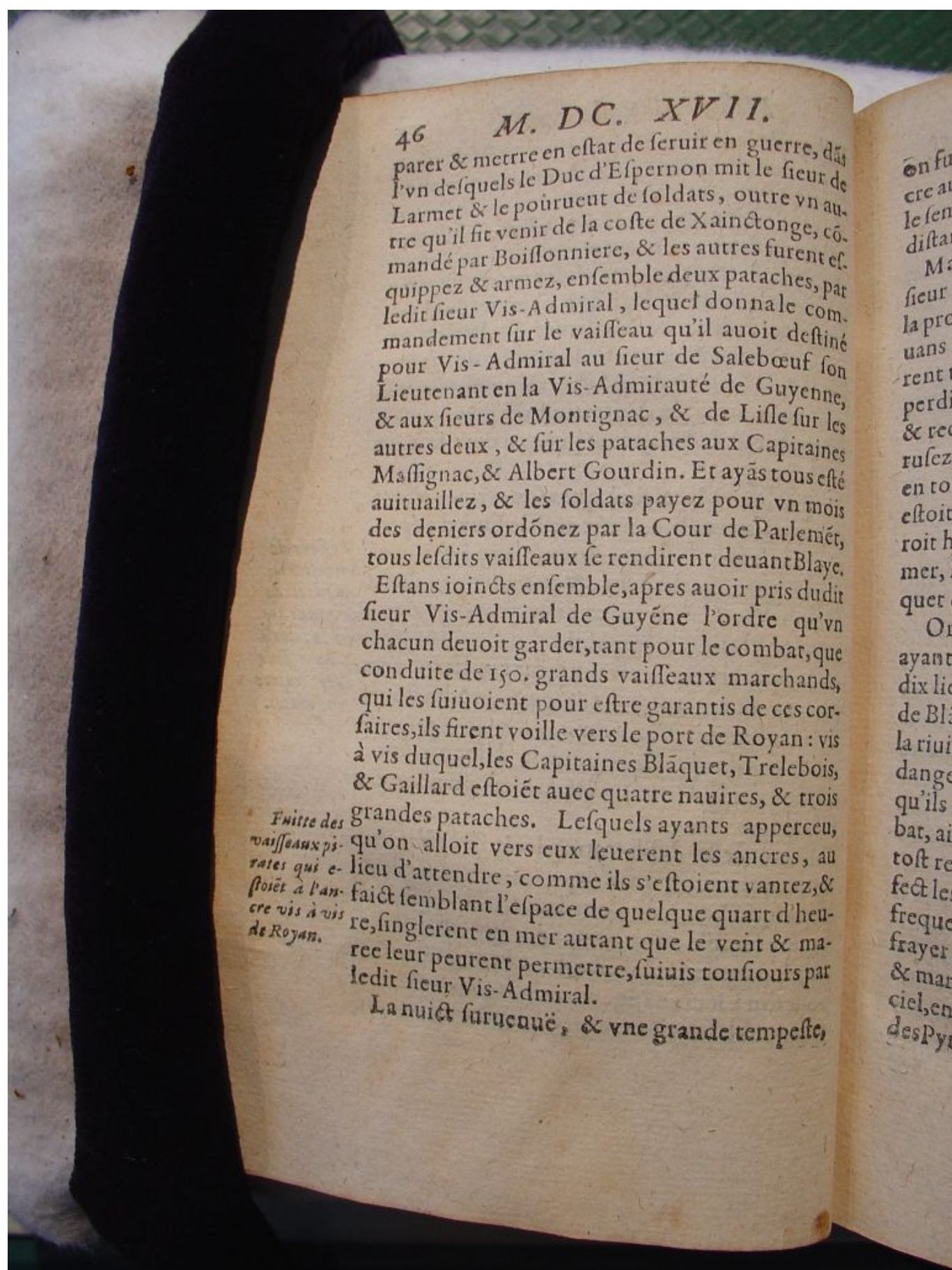
Ce qu'estant rapporté à Bourdeaux, & considéré qu'il n'y auoit autre remede à ce desordre, que de repousser ces violences, & l'injuste force par la iuste & legitime; commission fut decernée à deux de Messieurs du Parlement pour informer & instruire le procez de ces Pyrates, & le surplus de la deliberation surcis iusques au retour du Mareschal de Roquelaure Gouverneur & Lieutenant general pour le Roy en Guyenne.

Lequel sieur Mareschal apres son arriuee estant entré au Parlemēt, comme aussi le Duc d'Espernō, (qui se trouua lors à Bourdeaux) à ce inuité & prié par le Parlement, & pareillement dudit sieur de Vic, L'affaire ayant esté proposée par le premier President, fut resolu d'armer promptement nombre de vaisseaux pour courir sus à ces pyrates, & en laisser la charge & conduicte au sieur de Barault Vis-Admiral de Guyenne; & que le fonds necessaire pour la despenſe seroit ordonné par la Cour sur les deniers du nouveau Conuoy.

Suiuant ceste deliberation ledit sieur Vis-Admiral apres auoir visité les vaisseaux, qui estoient au port du haure de Bourdeaux, fist choix d'un qui luy sembla assez beau pour luy seruir d'Admiral, dans lequel il establit le sieur de Cornier pour son Lieutenant; & en print encores quatre autres lesquels en toute diligence il feit pre-

*Le sieur de
Barault Vis-
Admiral de
Guyenne ar-
mé, 9. vais-
seaux pour
aller contre
les Pyrates.*

1617_046.jpg



1617_047.jpg

Histoire de nostre temps.

47

On fut contrainct de relascher & mouiller l'ancre au Verdon : comme aussi les Pyrates firent le semblable entre saint Palais & Terre-negre distant d'une lieue & demie dudit Verdon.

Mais le lendemain au point du jour ledict sieur Vis-Admiral ayde d'un vêt Suroest tourna la prouë droit aux Pyrates: lesquels de rechef leuans les ancres gagnerent la mer, & s'esloignerent tellement à cause de la tempeste, qu'on les perdit de veüe. Ce que voyant le Vis-Admiral & recognoissant Blanquet, & Gaillard cauts & rusez, print resolution de mettre hors la riuere en toute seureté la flotte des Marchands, qui estoit demeuree derriere, pour apres qu'elle seroit hors de tout dâger, courir plus librement la mer, les Isles, & riuieres pour rechercher Blanquet & ses compagnons pyrates.

Or le 8. de Iuin ledict sieur Vis-Admiral ayant conduit la flotte des marchands neuf ou dix lieues en mer, & eu aduis que les vaisseaux de Blâquet, Trelebois, & Gaillard auoient gagné la riuere de Sudre, qui est de difficile abord, & dangereuse pour les grands vaisseaux, il iugea qu'ils ne pourroient mes-huy se desdire du combat, ainsi qu'ils auoient fait par deux fois: & aussi tost resolut de les attaquer & charger. A cest effect les Pilotes mandez, ceux qui auoient le plus fréquenté ladite riuere furent employez pour frayer la voye aux autres, & tout à coup le vent & marce s'estas rédus propices par la faueur du ciel, en peu de tēps l'armee royale fut apperceüe des Pyrates lesquels la voyât venir à pleines voi-

Le Vis-Admiral ayant fait escorte à ces cinquante nauires de Marchands jusqu'en pleine mer, retourne rechercher les Pyrates qui s'estoient mis dans l'embouchure de la Sudre.

1617_048.jpg

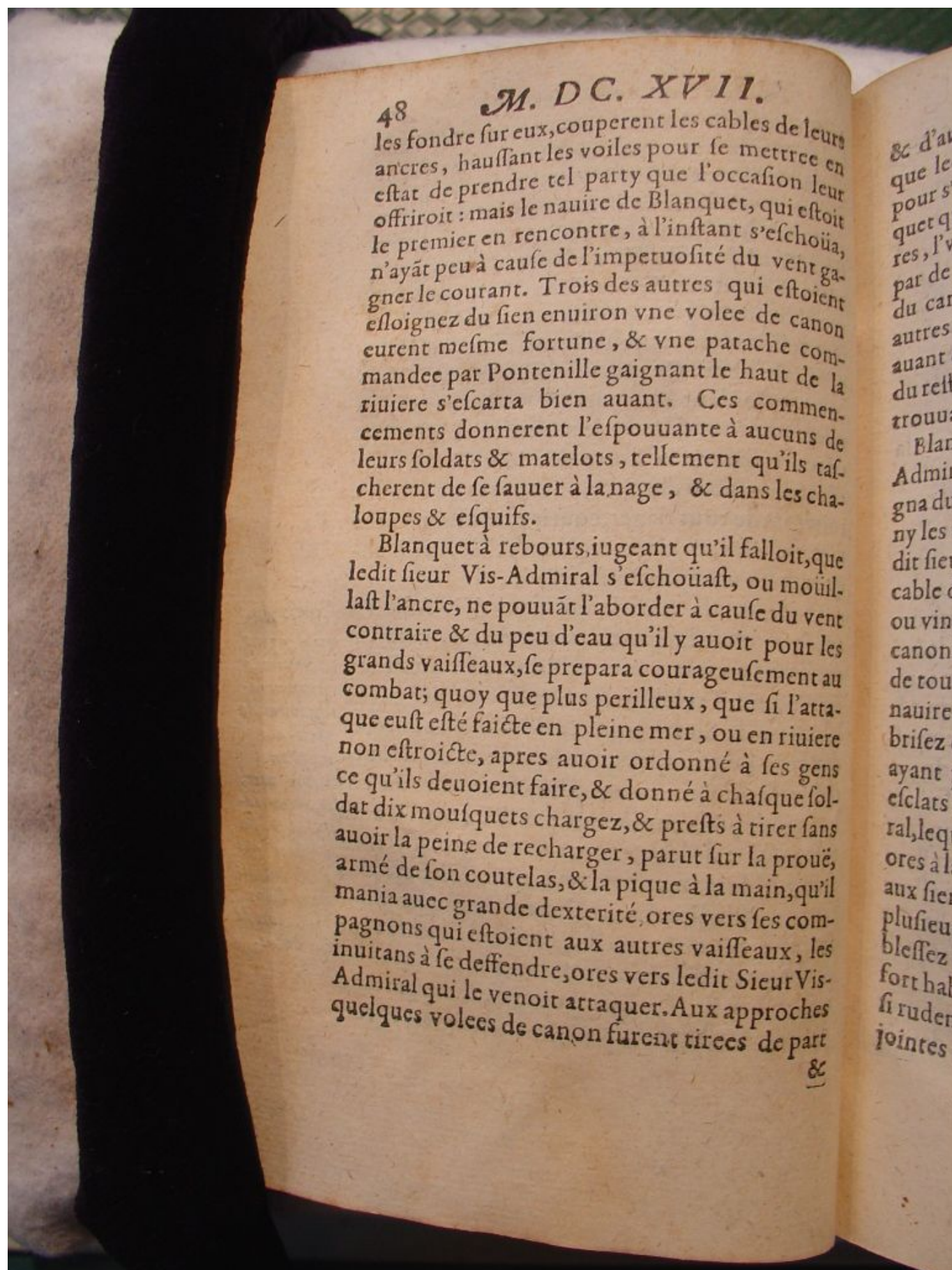


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan